

APPROVISIONNEMENTS

Table des matières

1	CONTEXTE.....	4
2	BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2005 ET SUIVI DE L'ANNÉE 2006.....	5
2.1	APPROVISIONNEMENTS DE 2005.....	5
2.2	IMPACT DES VARIATIONS DE LA DEMANDE	8
2.3	PROGRAMMATION DES APPROVISIONNEMENTS.....	9
2.4	INDICATEURS.....	10
2.5	SUIVI 2006.....	13
3	BESOINS À APPROVISIONNER POUR 2007.....	14
3.1	BESOINS EN ÉNERGIE	14
3.2	BESOINS EN PUISSANCE.....	14
3.3	BESOINS POSTPATRIMONIAUX.....	15
4	APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX 2007	16
4.1	APPROVISIONNEMENTS DE LONG TERME	16
4.2	APPROVISIONNEMENTS DE COURT TERME	17
5	COÛT DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX 2007	19
	ANNEXES.....	21

1 CONTEXTE

1 Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) dispose de plusieurs moyens pour
2 assurer l'approvisionnement en électricité des clients québécois au-delà de
3 l'électricité patrimoniale. Il peut procéder par appel d'offres pour des achats
4 d'électricité en vertu de contrats de long terme ou de court terme selon les
5 besoins. Dans ces cas, le Distributeur applique la Procédure d'appel d'offres et
6 d'octroi et le Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres.

7 Le Distributeur peut également faire des achats de moins de trois mois sans
8 procéder par appel d'offres. Cette dispense permet de satisfaire une partie des
9 besoins par des produits de court terme disponibles sur le marché, notamment
10 pour répondre aux impacts des aléas climatiques ou aux indisponibilités
11 momentanées d'équipements de production d'un fournisseur.

12 De plus, afin de combler les besoins qui ne peuvent pas toujours être satisfaits
13 par des produits de court terme, le Distributeur a conclu une entente-cadre avec
14 Hydro-Québec Production (D-2005-203).

15 Finalement, le Distributeur a soumis à la Régie de l'énergie pour approbation, le
16 renouvellement de l'option d'électricité interruptible pour la clientèle grande
17 puissance et l'introduction d'une option d'utilisation des groupes électrogènes de
18 secours (R-3603-2006). Ces deux moyens permettront d'accroître la flexibilité de
19 gestion des approvisionnements du Distributeur.

20 La présente demande vise à faire reconnaître, aux fins du dossier tarifaire 2007
21 du Distributeur, les coûts d'approvisionnement au-delà du volume d'électricité
22 patrimoniale. Après avoir présenté le bilan des activités 2005 et 2006, le
23 Distributeur traitera des éléments suivants concernant l'année témoin projetée
24 2007 :

- 1 • les besoins à approvisionner ;
- 2 • le volume des approvisionnements postpatrimoniaux ;
- 3 • le coût des approvisionnements postpatrimoniaux.

2 BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2005 ET SUIVI DE L'ANNÉE 2006

4 L'année 2005 et le début de l'année 2006 ont été marqués par de nombreux
5 aléas de la demande qui ont nécessité une gestion active des
6 approvisionnements. Les prix de marché ont également connu d'importantes
7 variations, notamment à la suite des ouragans qui ont frappé le sud-est
8 américain au cours des mois d'août à octobre 2005.

9 La stratégie d'approvisionnement mise de l'avant par le Distributeur s'est avérée
10 adéquate dans ce contexte particulier. En effet, la constitution du portefeuille en
11 plusieurs étapes a permis de répartir les risques reliés aux variations de la
12 demande et aux fluctuations des prix de marché. De plus, toute la flexibilité du
13 portefeuille a été mise à contribution pour gérer les variations de la demande en
14 temps réel, plus particulièrement lors du dernier trimestre de 2005 où le
15 Distributeur a, en outre, effectué de la revente de produits de base
16 préalablement contractés.

2.1 Approvisionnements de 2005

17 Lors de la requête tarifaire 2005-2006, le Distributeur prévoyait acheter
18 182,2 TWh, dont 3,3 TWh en électricité postpatrimoniale pour un montant de
19 247 M\$.

20 Dans les faits, compte tenu de l'évolution des besoins de l'année 2005, le
21 Distributeur a acquis un volume global de 182,6 TWh, dont 4,0 TWh en
22 électricité postpatrimoniale pour un montant de 289 M\$.

1 Pour satisfaire les besoins de l'année 2005, le Distributeur a procédé à cinq (5)
2 appels d'offres de court terme répartis entre mai 2004 et septembre 2005.¹ Plus
3 de 85 % des approvisionnements de 2005 résultent de ces appels d'offres. Cette
4 approche est conforme avec la stratégie, présentée dans le cadre du Plan
5 d'approvisionnement 2005-2014, qui consiste à combler une partie substantielle
6 des besoins par appels d'offres.

7 Le détail du volume d'électricité postpatrimoniale transigé est présenté au
8 tableau 1. On y constate que le Distributeur a acheté :

- 9 • 1,6 TWh en produit de base,
- 10 • 1,9 TWh en produit de base avec option de réduction,
- 11 • 0,7 TWh en achats bilatéraux.

12 Compte tenu de la diminution des besoins en novembre et décembre, en raison
13 notamment d'une température plus clémente que la normale, le Distributeur a
14 toutefois revendu 178 GWh des approvisionnements de base contractés.

15 D'autre part, l'entente-cadre entre le Distributeur et le Producteur a contribué à
16 combler 45,6 GWh des besoins.

17 Finalement, des 178,86 TWh d'électricité patrimoniale dont dispose le
18 Distributeur, 308 GWh n'ont pu être utilisés.

¹ Le tableau A-1, en annexe, détaille chacun des appels d'offres.

1
2

TABLEAU 1
BILAN DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX 2005 EN GWh

	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	ANNUEL
Base	111	101	112	108	127	191	202	186	106	111	72	149	1 575
Base avec option de réduction	194	163	195	124	210	228	222	196	232	38		56	1 858
Bilatéral	21	16	24		52	120	190	82	63	43		96	707
Revente											-72	-106	-178
Électricité interruptible													0
Entente-cadre	1			3	5	10	12	4	6	4	1		46
TOTAL	328	280	330	236	394	549	626	467	406	197	1	194	4 008

3
4

5 Le tableau 2 présente le détail des coûts associés aux achats postpatrimoniaux,
6 dont :

- 7 • 116,1 M\$ pour des produits de base,
- 8 • 114,9 M\$ pour des produits de base avec option de réduction,
- 9 • 68,6 M\$ en transactions bilatérales.

10 La revente de produits de base contractés, en novembre et décembre, a réduit
11 de 15,2 M\$ les coûts d'approvisionnement de 2005.

12 En outre, le Distributeur a déboursé 400 k\$ pour des achats de puissance
13 garantie et 3,7 M\$ pour ses approvisionnement découlant de l'entente-cadre.

1
2

TABLEAU 2
BILAN DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX EN MILLIONS DE DOLLARS

	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	ANNUEL
Base	10,6	9,3	8,1	8,0	8,4	12,8	14,5	13,4	6,7	8,0	4,6	11,6	116,1
Base avec option de réduction	16,0	14,5	13,5	8,3	14,0	15,5	15,1	12,3	14,6	-5,4	-2,6	-0,9	114,9
Bilatéral	2,5	1,3	1,8	0,0	3,4	9,0	16,0	8,2	7,0	5,4	0,1	14,1	68,9
Revente											-5,4	-9,8	-15,2
Électricité interruptible													0,0
Entente-cadre	0,3			0,2	0,4	0,7	0,9	0,3	0,4	0,3	0,1		3,7
Puissance												0,4	0,4
TOTAL	29,4	25,1	23,4	16,6	26,3	38,1	46,6	34,1	28,7	8,3	-3,3	15,4	288,7

3
4

5 Le coût moyen des approvisionnements postpatrimoniaux de l'année 2005 s'est
6 élevé à 7,2 ¢/kWh, comparativement à un coût moyen de 7,5 ¢/kWh anticipé lors
7 de la requête tarifaire 2005-2006.

2.2 Impact des variations de la demande

8 Les variations de la demande impliquent des ajustements importants à la gestion
9 quotidienne des approvisionnements. Dans la requête tarifaire 2005-2006, le
10 Distributeur prévoyait acheter 3,3 TWh d'électricité au-delà du volume
11 d'électricité patrimoniale, pour combler les besoins de l'année 2005. En réalité,
12 les besoins d'approvisionnement ont été plus élevés de 0,7 TWh.

13 Par ailleurs, au cours d'un même mois, les conditions climatiques peuvent
14 amener des variations de la demande de centaines de GWh. À titre d'exemple,
15 voici la séquence de révisions de la demande des besoins dues en majeure
16 partie aux aléas climatiques survenus au cours du mois de décembre 2005 :

- 17 • du 1^{er} au 5 décembre variation à la baisse de 186 GWh ;

- 1 • entre le 5 et le 14 décembre variation à la hausse de 473 GWh ;
- 2 • entre le 14 et le 31 décembre variation à la baisse de 601 GWh.

2.3 Programmation des approvisionnements

3 L'année 2005 représente la première année au cours de laquelle le Distributeur
4 a dû procéder à la gestion quotidienne de ses approvisionnements afin
5 d'assurer, pour chacune des heures de l'année, l'adéquation entre l'offre et la
6 demande.

7 En combinant à l'historique des besoins et aux moyens contractés, des
8 prévisions de demande de très court terme (10 jours) et 210 cas de demandes
9 associées aux aléas climatiques, le Distributeur est en mesure de simuler et de
10 comparer l'impact de plusieurs scénarios d'approvisionnement.

11 Les décisions de programmation des approvisionnements sont prises tous les
12 jours sur la base de ces analyses dans l'optique de satisfaire les besoins
13 annuels au moindre coût. Le Distributeur peut ainsi préciser l'utilisation de son
14 portefeuille de façon dynamique afin de refléter l'évolution de ses besoins.

15 Pour réaliser ces activités, le Distributeur a mis en place des outils d'analyse et
16 les systèmes d'informations nécessaires :

- 17 • à la saisie et à la programmation des transactions;
- 18 • à la validation des données,
- 19 • à l'estimation des comptes à payer,
- 20 • à l'évaluation des risques de contreparties.

2.4 Indicateurs

1 Compte tenu de l'importance des coûts associés aux approvisionnements
2 postpatrimoniaux, le Distributeur accorde une grande importance à l'optimisation
3 et à la gestion des achats d'électricité.

4 En réponse aux préoccupations formulées par la Régie de l'énergie dans sa
5 décision D-2005-34 quant au suivi des activités d'approvisionnement, le
6 Distributeur proposait les indicateurs suivants :

- 7 • le coût unitaire moyen des approvisionnements postpatrimoniaux ;
- 8 • les prix de marché ;
- 9 • le succès des appels d'offres tel que mesuré par le nombre de
10 soumissionnaires ;
- 11 • le degré d'utilisation de l'électricité patrimoniale et le recours à l'entente-
12 cadre.

13 Après une première année d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale,
14 le Distributeur témoigne de ces indicateurs.

15 Coût unitaire moyen des approvisionnements postpatrimoniaux et prix de 16 marché :

17 L'objectif ultime de la gestion des approvisionnements est d'assurer la sécurité
18 des approvisionnements au meilleur coût.

19 L'indicateur du coût des approvisionnements postpatrimoniaux doit être mis en
20 perspective avec le prix de marché. Cet indicateur sert de balise au Distributeur
21 et lui permet d'évaluer le prix des approvisionnements si le Distributeur n'avait
22 pas procédé par appel d'offres.

1 Le coût moyen des approvisionnements en 2005 a été de 7,2 ¢/kWh. Par
2 comparaison, si le Distributeur avait réalisé tous ses achats sur le marché DAM
3 de la zone M du NYISO, au fur et à mesure de ses besoins, le coût moyen aurait
4 été de 9,3 ¢/kWh.

5 Deux facteurs expliquent cet écart de prix. D'une part, le Distributeur a effectué
6 certains de ses achats au cours de périodes de prix relativement bas. D'autre
7 part, le Distributeur a bénéficié de l'utilisation de l'option de réduction des
8 quantités associée à ce type de contrats, alors que la demande était plus faible
9 que prévue et que les prix de marché étaient supérieurs à ceux contractés au
10 moment des appels d'offres.

11 **Succès des appels d'offres tel que mesuré par le nombre de**
12 **soumissionnaires :**

13 Le succès des appels d'offres démontre la capacité du Distributeur de mettre en
14 concurrence les contreparties et de susciter la participation d'un maximum
15 d'intervenants afin de bénéficier des meilleurs prix. Rappelons que pour
16 constituer un bassin de contreparties, le Distributeur signe avec celles-ci des
17 conventions de transactions. En 2005, le Distributeur comptait neuf (9)
18 conventions signées.

19 Tel que mentionné, afin de satisfaire les besoins de l'année 2005, le Distributeur
20 a procédé à cinq (5) appels d'offres de court terme.

21 Le tableau qui suit présente le nombre de soumissionnaires qui ont participé à
22 ces appels d'offres :

1
2
3

TABLEAU 3
INDICATEUR : NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES

No des appels d'offres	Date d'octroi	Nombre de soumissionnaires	MW recherchés	MW offerts
A/O 2004-01	Mai 2004	4	250 (jan. à déc.)	600
A/O 2004-03	Novembre 2004	7	350 (jan. et fév.) 250 (mars et avril)	850 1 050
A/O 2004-04	Novembre 2004	6	300 (mai à sept.)	1 250
A/O 2005-01	Juin 2005	6	100 (oct. et nov.) 350 (décembre)	400 700
A/O 2005-02	Septembre 2005	6	100 (oct. et nov.) 200 (décembre)	200 350
A/O 2005-04	Novembre 2005	2	350 (jan. et fév.) 100 (mars)	150 100

4 Le Distributeur a commencé à acquérir ses approvisionnements de l'année 2005
5 en lançant un premier appel d'offres en mai 2004. Au cours de 2005, il a
6 procédé à des appels d'offres visant à combler ses approvisionnements de 2005
7 et à assurer une partie des approvisionnements de l'année 2006. Les appels
8 d'offres de l'automne 2005 ont été réalisés au cours d'une période où les prix
9 étaient particulièrement élevés. Les résultats sont nécessairement sensibles à
10 ce contexte et à la volatilité des prix.

11 **Degré d'utilisation de l'électricité patrimoniale et recours à l'entente cadre :**

12 Le Distributeur vise toujours une utilisation maximale de l'électricité patrimoniale,
13 ce produit étant le moins onéreux de son portefeuille. La gestion du contrat

1 patrimonial nécessite l'utilisation quotidienne d'outils permettant de suivre de
2 façon dynamique l'utilisation des bâtonnets patrimoniaux tout en s'arrimant à
3 l'évolution des besoins pratiquement à chaque heure.

4 Dans ce contexte, le degré d'utilisation de l'électricité patrimoniale et le volume
5 d'électricité acquis en vertu de l'entente cadre, moyen de dernier recours,
6 constituent des indicateurs importants de suivi. Le Distributeur doit, d'une part,
7 maximiser l'utilisation du volume d'électricité patrimoniale et, d'autre part,
8 minimiser le recours aux dépassements.

9 En raison des températures beaucoup plus clémentes que la normale,
10 notamment au cours des deux dernières semaines de décembre, une quantité
11 de 308 GWh d'électricité patrimoniale n'a pu être utilisée par le Distributeur.

12 Par ailleurs, un volume de 46 GWh a été acquis en vertu de l'entente-cadre
13 signée avec le Producteur. De cette quantité, un volume de 1 GWh a été acquis
14 au prix de 300 \$/MWh. Le reste du volume a été acquis à un prix de 75 \$/MWh.

2.5 Suivi 2006

15 Au cours du premier trimestre de l'année 2006, suite à des conditions
16 climatiques nettement plus clémentes, les besoins du Distributeur ont été de
17 près de 2 TWh inférieurs à la normale saisonnière.

18 Le Distributeur a donc utilisé la flexibilité des contrats de base assortis de
19 l'option de réduction des quantités pour amenuiser les effets de cette baisse
20 marquée des besoins. Ainsi, au cours de cette période, le facteur d'utilisation de
21 ces contrats a été de 9 %.

22 De plus, le Distributeur a réduit ses approvisionnements de base contractés de
23 201 GWh. Les approvisionnements postpatrimoniaux des trois premiers mois de
24 2006 ont été de 691 GWh.

1 Dans la précédente requête tarifaire (R-3579-2005), les besoins
2 postpatrimoniaux anticipés pour le premier trimestre de l'année 2006 étaient
3 d'un peu plus de 2,1 TWh.

3 BESOINS À APPROVISIONNER POUR 2007

4 Les approvisionnements prévus sont déterminés à partir de la prévision des
5 besoins en énergie et de la prévision des besoins en puissance. Par définition, il
6 s'agit des besoins des clients desservis par le réseau de TransÉnergie, les
7 réseaux autonomes faisant l'objet d'un exercice de planification séparé.

3.1 Besoins en énergie

8 Les besoins en énergie sont composés de la consommation des clients
9 desservis par le réseau de TransÉnergie à laquelle sont ajoutées les pertes
10 prévues sur les réseaux de distribution et de transport. Le taux de pertes
11 considéré est de 7,5 %.

12 Par rapport à la prévision des ventes, la consommation prévue est obtenue en
13 additionnant à celle-ci l'usage interne, soit la consommation d'électricité par
14 Hydro-Québec dans ses bâtiments et ses chantiers, puis en y soustrayant la
15 consommation hors réseau intégré.

16 Pour l'année 2007, les besoins en énergie prévus s'élèvent à 187,1 TWh.

3.2 Besoins en puissance

17 La prévision des besoins en puissance est obtenue en appliquant les
18 hypothèses de caractéristiques de consommation aux besoins annuels en
19 énergie prévus par usage (chauffage de l'espace, chauffage de l'eau, autres
20 usages) ou par secteur de consommation. Ces caractéristiques portent sur la
21 répartition mensuelle de l'énergie ainsi que sur les ratios mensuels de la

1 puissance appelée à la pointe du réseau sur l'énergie consommée
2 mensuellement.

3 Les hypothèses relatives aux caractéristiques de consommation proviennent des
4 historiques mensuels de la demande d'électricité, de mesures des profils de
5 consommation, de modèles de simulation de la demande horaire de certains
6 usages et d'autres indicateurs pertinents tels, par exemple, les degrés-jours de
7 chauffage.¹

8 Les besoins en puissance, pour la pointe 2006-2007, s'élèvent à 35 929 MW.

3.3 Besoins postpatrimoniaux

9 Comme pour la précédente cause tarifaire, les besoins d'approvisionnement
10 2007 sont évalués en fonction d'un scénario qui suppose une utilisation
11 complète du volume d'électricité patrimoniale et aucun recours à l'entente-cadre.
12 Comme pour les autres moyens d'approvisionnement, l'électricité patrimoniale
13 inutilisée, de la même façon que tout écart entre les approvisionnements
14 postpatrimoniaux réels et la prévision présentée au dossier tarifaire net des
15 revenus de fourniture, sera intégrée dans un compte de frais reportés prévu à
16 cet effet.²

17 Le volume d'électricité patrimoniale, incluant les pertes de transport et de
18 distribution, est de 178,86 TWh. Le niveau de puissance associé à l'électricité
19 patrimoniale est de 34 342 MW.

20 Les besoins à approvisionner au-delà du volume d'électricité patrimoniale
21 s'élèvent donc, en énergie, à 8,2 TWh pour 2007. En puissance, en tenant

¹ L'exercice de prévision des besoins en puissance à la pointe d'hiver doit tenir compte, en outre des besoins en énergie, de la consommation des centrales d'Hydro-Québec Production associée à l'électricité patrimoniale puisque le profil horaire de l'électricité patrimoniale, tel qu'il est présenté au décret 1277-2001, l'inclut.

² HQD-4, Document 2 et HQD-7, Document 2 de la présente cause.

1 compte des réserves inhérentes, les besoins sont de 1 850 MW pour la pointe
2 2006-2007.

3 Le détail des besoins en énergie et en puissance est présenté en annexe, aux
4 tableaux A-2 et A-3.

4 APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX 2007

5 Les approvisionnements sont conditionnés par le profil des besoins, par les
6 caractéristiques de l'électricité patrimoniale, par les incertitudes dues aux aléas
7 climatiques et de demande, par la capacité des interconnexions et finalement,
8 par le type de produits disponibles sur les marchés.

9 Pour satisfaire les besoins, le Distributeur dispose de deux grands moyens
10 d'approvisionnement : les approvisionnements de long terme, dont certains
11 blocs d'énergie sont déterminés par le gouvernement, et les approvisionnements
12 de court terme.

4.1 Approvisionnements de long terme

13 Huit contrats d'approvisionnement de long terme procureront 9,1 TWh d'énergie
14 en 2007. Il s'agit des contrats signés avec *TransCanada Energy* et *Hydro-*
15 *Québec Production* dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2002-01, avec *Bowater*
16 *Produits forestiers du Canada* et *Kruger Inc* dans le cadre de l'appel d'offres
17 A/O 2003-01 et avec *Cartier énergie éolienne* et *Nortland Power* dans le cadre
18 de l'appel d'offres A/O 2003-02. Ces contrats ont tous été approuvés par la
19 Régie¹, conformément à la Loi.

20 La contribution en puissance de ces contrats sera de 606 MW pour la pointe
21 2006-2007 et de 1 309 MW pour la pointe 2007-2008. Le contrat avec

¹ D-2003-159, D-2004-115 et D-2005-129.

1 *TransCanada Energy* procurera 547 MW dès l'automne 2006. Les deux contrats
2 avec *Hydro-Québec Production* procureront 600 MW à compter de mars 2007.
3 Le contrat de *Bowater Produits forestiers du Canada* procure 20,4 MW depuis
4 avril 2006 et celui avec *Kruger Inc* ajoutera 16 MW en période de pointe à
5 compter de décembre 2007. Finalement, l'entente d'intégration éolienne conclue
6 avec *Hydro-Québec Production (D-2006-27)* permet au Distributeur de compter
7 sur une contribution en puissance des parcs éoliens de 36 MW pour la pointe
8 2006-2007 et sur 126 MW pour la pointe 2007-2008.

4.2 Approvisionnements de court terme

9 Pour faire face aux besoins de puissance, le Distributeur devrait pouvoir compter
10 sur environ 900 MW de puissance associés à l'option d'électricité interruptible,
11 selon les plus récentes estimations disponibles. Le Distributeur a, à cet effet,
12 déposé une requête à la Régie de l'énergie (R-3603-2006) concernant les
13 dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la
14 clientèle grande puissance et l'utilisation des groupes électrogènes de secours.

15 De plus, tel que présenté dans l'État d'avancement 2005 du Plan
16 d'approvisionnement 2005-2014, le Distributeur pourrait compter sur un potentiel
17 de 200 MW de puissance associé à l'abaissement de tension.

18 Au-delà des contrats de long terme signés et de la puissance associée à l'option
19 d'électricité interruptible et à l'abaissement de tension, le Distributeur devra
20 acquérir 0,9 TWh d'énergie et un peu plus de 400 MW de puissance pour
21 combler ses besoins des mois d'hiver. Cependant, le Distributeur fera face à des
22 surplus énergétiques de l'ordre de 1,8 TWh pour la période de mars à novembre
23 2007. Ces surplus, imputables à la diminution des besoins, devront faire l'objet
24 de revente sur les marchés.

1 Pour le moment, compte tenu du faible niveau des besoins à couvrir et des aléas
2 entourant l'évolution de la demande, le Distributeur n'a pas procédé à des
3 appels d'offres de court terme en vue de combler les besoins de l'année 2007.

4 Le Distributeur assure cependant un suivi continu de la prévision des besoins.
5 Ainsi, à la lumière de la révision de la prévision de la demande du mois d'août
6 2006, le Distributeur examinera la possibilité de lancer un appel d'offres de
7 court terme ou de procéder par des transactions bilatérales pour combler ses
8 besoins, en énergie et en puissance, de la période d'hiver 2006-2007.

9 Le tableau 4 présente les approvisionnements en énergie de chacun des
10 contrats de long terme et des moyens de court terme qui seront engagés pour
11 satisfaire les besoins de 2007.

1
2
3

TABLEAU 4
VOLUME DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX
2007

PRODUITS	Quantités
	TWh
<u>LONG TERME</u>	9,104
TCE	4,064
HQP	4,406
Base	2,570
Cyclable	1,836
Bowater	0,147
Kruger	0,043
Éolien I (990 MW)	0,444
Baie-des-Sables	0,312
Anse-à-Valleau	0,085
St-Ulric	0,047
Intégration éolienne	-
<u>COURT TERME</u>	
À ENGAGER	
<i>Très court terme ⁽¹⁾</i>	<i>0,917</i>
<i>Revente</i>	<i>-1,792</i>
<i>Puissance</i>	-
<u>TOTAL</u>	8,228

4

Note : (1) Essentiellement en période d'hiver.

5 COÛT DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX 2007

5 Le tableau 5 présente les coûts annuels des approvisionnements
6 postpatrimoniaux. Le coût total s'élève à près de 666 M\$, ce qui correspond à un
7 coût moyen d'approvisionnement de 8,1 ¢ par kWh.

1 Le coût des approvisionnements de long terme reflète les modalités des contrats
2 signés par le Distributeur.

3 **TABLEAU 5**
4 **VOLUME ET COÛT DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX**
5 **2007**

PRODUITS	Quantités	Coûts d'achat	Coûts unitaires
	TWh	M\$	¢/kWh
<u>LONG TERME</u>	9,104	698,7	7,7
<u>COURT TERME</u> À ENGAGER			
<i>Très court terme ⁽¹⁾</i>	<i>0,917</i>	<i>90,4</i>	<i>9,9</i>
<i>Revente</i>	<i>-1,792</i>	<i>-131,5</i>	<i>7,3</i>
<i>Puissance</i>	<i>-</i>	<i>7,9</i>	<i>-</i>
<u>TOTAL</u>	8,228	665,5	8,1

6 Note : (1) Essentiellement en période d'hiver.

7 Pour ce qui est de l'évaluation des coûts des approvisionnements de court terme
8 à engager, le Distributeur, en continuité avec la méthodologie utilisée dans les
9 dossiers antérieurs, s'est basé sur les contrats à terme au 31 mai 2006.

10 Enfin, concernant le risque de change associé aux achats de court terme, une
11 couverture des taux de change est effectuée pour les montants représentant un
12 déboursé certain. Elle est prise au moment de l'octroi des contrats pour les
13 contrats de base et lors de la facturation pour les contrats flexibles.

ANNEXES

1
2
3
4

**TABLEAU A-1
APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
DE MAI 2004 À SEPTEMBRE 2005**

		Produits et quantités	Prix	Nombre de soumissionnaires
A/O 2004-01	Mai 2004	Flexible: 250 MW (janvier à décembre 2005)	7,8 ¢/kWh	4
A/O 2004-03	Novembre 2004	Flexible: 200 MW (janvier et février) Flexible: 100 MW (mars et avril) Base: 150 MW (janvier et février) Base: 50 MW (mars et avril) 5x16: 100 MW (mars et avril)	8,7 ¢/kWh	7
A/O 2004-04	Novembre 2004	Flexible: 100 MW (mai à septembre) Base: 100 MW (mai à septembre) 5x16: 100 MW (mai à septembre)	6,9 ¢/kWh	6
A/O 2005-01	Juin 2005	Base: 100 MW (octobre et novembre) Base: 200 MW (décembre) Puissance: 150 MW (décembre)	8,6 ¢/kWh	6
A/O 2005-02	Septembre 2005	Flexible: 100 MW (octobre à décembre) Puissance: 100 MW (décembre)	13,0 ¢/kWh	6

1
2

TABLEAU A-2
BESOINS EN ÉNERGIE PRÉVUS EN 2007

	<u>TWh</u>
PRÉVISION DES VENTES	173,9
<i>plus</i> Usage interne	0,5
<i>moins</i> Consommation hors réseau intégré	0,3
Consommation prévue	174,0
<i>plus</i> Pertes de distribution et de transport	13,1
BESOINS PRÉVUS	187,1
<i>moins</i> Électricité patrimoniale	178,9
BESOINS POSTPATRIMONIAUX	8,2

3

1
2

TABLEAU A-3
BESOINS EN PUISSANCE PRÉVUS POUR LA POINTE 2006-2007

		<u>2006-2007</u>
BESOINS PAR USAGE		MW
	Chauffage domestique et agricole	9 537
	Chauffage général et institutionnel	3 680
	Eau chaude domestique et agricole	1 721
	Industriel - PME	1 616
	Industriel - Grandes entreprises	7 984
	Autres usages	11 391
BESOINS PRÉVUS		35 929
<i>plus</i>	Réserve requise	3 363
	<i>Taux de réserve</i>	9,4%
<i>moins</i>	Électricité patrimoniale (incluant la réserve)	37 442
BESOINS POSTPATRIMONIAUX		1 850
<i>moins</i>	Contrats de long terme	606
	<i>TCE</i>	547
	<i>HQP</i>	-
	<i>Biomasse</i>	20
	<i>Intégration éolienne</i>	38
<i>moins</i>	Électricité interrutable ⁽¹⁾	630
<i>moins</i>	Abaissement de tension	200
BESOINS ADDITIONNELS		414

3

(1) Selon une hypothèse de contribution effective au bilan de 70%.